



Mise en demeure société de location véhicule uk

Par **cblot**, le **12/11/2009** à **23:43**

Bonjour, nous avons loué, durant nos congés de cet été un camping car pour depuis l'angleterre pour parcourir l'ecosse. Au cours de nos différentes escapades nous avons retrouvé le pare choc de ce charmant véhicule fêlé. Non cotent d'avoir passé ces 15 jours sous la pluie a prendre l'eau à l'extérieur comme à l'intérieur, nous sommes mis en recouvrement pour une sommes qui dépasse largement le cadre du petit incident cité. Le propriétaire en profite allègrement et veux nous faire supporter la charge de refaire l'arrière entier de son véhicule ! Tout ceci sans aucun état des lieux et avec une mauvaise fois avérée, puisque le propriétaire en question nous a avoué que les locataires précédents avait endommagé tout l'arrière et que les travaux d'étanchéité n'avait pas été correct. Ma question est donc la suivante, puisqu'on nous demande la maudique sommes de 1600 Livres, quel est notre recours, en tant que consommateur français face à cette société de location UK ? Certains nous conseigne de ne rien faire et d'autre de ne rien faire non plus. Qu'en pensez vous ? A vous lire Cordialement